

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7293084601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7293084601>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 juin 2022** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

NEOLIA NOTAIRES  
Maître Nicolas TEXEREAU  
28 avenue du Maréchal Foch  
49300 CHOLET

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 novembre 2012,  
Monsieur Daniel Aimé Louis BESSON, en son vivant  
retraité, demeurant à TREMENTINES (49340) 9 rue de la  
Quintaine EHPAD LE VAL D'EVRE.

Né à TOUTLEMONDE (49360), le 23 août 1941.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à TREMENTINES (49340) le 6 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet  
d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de  
description de testament reçu par Maître Nicolas  
TEXEREAU, Membre de la Société Civile Professionnelle  
« NÉOLIA Notaires », titulaire d'un Office Notarial dont le  
siège est à CHOLET (Maine-et-Loire), 28, avenue du  
Maréchal Foch, le 16 mai 2022, duquel il résulte que le  
légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée  
par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement  
de la succession : Maître Nicolas TEXEREAU, notaire à  
CHOLET (49300) 28 avenue du Maréchal Foch, référence  
CRPCEN : 49055, dans le mois suivant la réception par le

greffe du tribunal de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 23 mai 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

